

CDAS DE PARIS DU 28/09/2020

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE L'ACTION
SOCIALE DE PARIS**

DOSSIER

Paris, 29 septembre 2020

SOMMAIRE

Ce CDAS, en situation de pandémie, s'est tenu en présentiel et en audio afin de respecter les consignes de distanciation. Malgré ces conditions difficiles, l'ordre du jour a pu être abordé dans son intégralité.

Dans cette période, l'action sociale est d'autant plus importante que beaucoup d'agents sont touchés par le chômage partiel du conjoint ou des difficultés financières et de santé. De plus, une réflexion se développe sur la vie en milieu urbain.

Ci-dessous les différents points abordés :

Présentation des orientations ministérielles :

Pour l'année 2020, les moyens d'actions ont été maintenus au niveau de 2019. Cependant, la mise en réserve budgétaire appliquée aux crédits d'actions locales passe de 5 % en 2019 à 6 % en 2020.

Une recherche est faite sur une plus grande efficacité des prestations.

La priorité des agents est la santé, la restauration puis le logement surtout en cas de double résidence ou de mutation.

Un effort en 2019 a été fait sur le nombre de places en crèches.

Présentation des conclusions du rapport de Mme Catherine Walterski :

Les OS mentionnent que ce rapport du 6 mars 2020 n'a pas été présenté en CNAS et qu'il est présenté tardivement au CDAS.

La déléguée présente les axes majeurs de ce rapport qui sont de réfléchir sur le fonctionnement du réseau et d'identifier les pistes d'amélioration. Ce rapport évoque la dématérialisation des prestations qui modifie l'activité de l'action sociale, le problème du nombre trop important de niveau hiérarchique et la disparité des prestations selon les départements.

La solution proposée est de réfléchir sur un pilotage général du réseau avec un recrutement des délégués de l'action sociale par le secrétariat général et de redéfinir le niveau de concertation entre CDAS et CNAS.

La CFTC DGFIP prend acte de ce rapport mais n'en cautionne pas les conclusions. La CFTC DGFIP rappelle que pour que l'action sociale fonctionne, il faut une bonne communication ce qui n'est pas encore le cas à l'heure actuelle. Il faut une communication de terrain. De plus, il faut réfléchir à la problématique de proximité.

Don du sang :

Il est demandé que ce don puisse se faire dans d'autres lieux qu'à Bercy et que le temps du déplacement soit accordé aux agents.

Au niveau des lieux, cela ne peut être effectué que dans des lieux où l'effectif est important.

Vaccination contre la grippe :

Une possibilité de vaccination doit avoir lieu à Bercy début novembre. Aucune ordonnance n'est nécessaire.

La restauration :

il y a un renforcement du partenariat avec la ville de Paris qui a des sites de restauration étendus.

Les crèches :

Le nouveau marché régional des crèches est mis en route. Il y a plus de place, le problème restant toujours sur les places pour les plus petits.

Les colonies de la Toussaint :

Elles ont pu finalement être mises en place et ont rencontré un franc succès. Le nombre d'inscrits est de 94.

L'arbre de Noël :

Malheureusement et en raison de la crise sanitaire, le spectacle de Noël a dû être abandonné.

A la place, les chèques cadeaux seront de :

- **40 € au lieu de 35 € pour les enfants dans la tranche d'âge classique,**
- **30 € pour une tranche d'âge élargie soit de 14 à 17 ans inclus.**

Ces montants ne seront valables que pour 2020 et de façon exceptionnelle, en raison de la crise sanitaire. Il en est de même pour la tranche d'âge élargie qui n'est valable que pour 2020.

L'information transitera par le service de l'action sociale. Pensez à vous inscrire par le biais de l'application micados.

Le logement :

La CFTC DGFIP demande communication des informations sur les attributions, les échanges..

Il est aussi proposé de réfléchir sur la colocation.

Compte rendu de l'activité du service social :

Le dossier social est informatisé depuis juillet 2018 ce qui en permet un meilleur suivi et une meilleure visibilité : 80% des personnes faisant appel à ce service sont des célibataires ou des familles monoparentale. Il s'agit pour 53 % d'agent de catégorie C.

Les 130 assistantes sociales s'occupent :

- des activités de service : soit permanence hebdomadaire, participation CDAS et CHSCT, participation aux accueils...
- des interventions en matière de collectif de travail : soit dans le domaine individuel mais aussi en cas de restructurations ou d'événements graves... Le but est d'éviter le mal être au travail et les risques psychosociaux..

Il ne faut pas hésiter à prendre contact avec ce service en cas de besoin..